

## **Les San Francisco Peaks et la Snowbowl Cpany Spiritualité contre dollars**

Marie-Claude Strigler  
Université Paris 3 – Sorbonne nouvelle

Le débat autour du projet de fabrication de neige artificielle pour le domaine skiable de Snowbowl près de la ville de Flagstaff en Arizona fait partie d'une longue histoire de revendications territoriales, religieuses et de souveraineté dans tout le Sud-ouest des États-Unis. Les San Francisco Peaks sont la Montagne sacrée de l'Ouest pour treize tribus de la région, dont les Navajo, les Hopi, les Hualapai, les Havasupai et les Apache. Les procès intentés contre la compagnie Snowbowl traduisent les efforts des Amérindiens pour protéger leurs sites sacrés. Les hommes-médecine y pratiquent des cérémonies, viennent y prier et cueillir les plantes nécessaires à leurs rites guérisseurs.

Situés à une quinzaine de kilomètres au nord de Flagstaff, les San Francisco Peaks sont depuis longtemps un sujet de conflit. Faisant partie de la Coconino National Forest, ils sont soumis à la réglementation des parcs nationaux. En dépit de l'opposition des tribus, la station de sports d'hiver Snowbowl fut ouverte en 1937. Jusqu'au début des années 1950, elle disposait d'un remonte-pente, d'une piste et d'un refuge rudimentaire. Après que ce refuge eut été détruit par un incendie, il fut remplacé par une structure plus spacieuse et, de 1958 à 1962, un certain nombre de nouvelles pistes furent ouvertes et un télésiège fut installé, grâce à un permis délivré par le Service des Forêts. Celui-ci limitait néanmoins les possibilités d'expansion, qui fut donc minime jusque dans les années 1970.

La station était alors surtout fréquentée par les skieurs de l'Arizona. Les choses allaient changer lorsqu'un entrepreneur local, M. K. Leadbetter, qui ambitionnait de « développer » la région, proposa une expansion considérable du domaine skiable et des pentes avoisinantes. Son projet avait le soutien financier d'investisseurs étrangers à l'Arizona et comprenait la construction de résidences au-dessous du refuge d'altitude, un terrain de golf, des piscines et des élevages de saumons.

Des alliances se formèrent immédiatement autour d'intérêts communs. D'une part des groupes d'hommes d'affaires, d'entreprises et des syndicats, d'autre part des alliances plus ou moins hétéroclites entre écologistes, étudiants et représentants des tribus indiennes qui essayaient de persuader le conseil municipal de ne pas accorder son autorisation. Au bout de dix ans de débats acharnés, Leadbetter finit par retirer son projet et par revendre le terrain à la ville et au gouvernement fédéral.

Le désir d'agrandir le domaine skiable se réveilla lorsque l'entreprise Northland Recreation reprit à son compte la demande de permis à la fin de l'année 1977. Les nouveaux propriétaires proposaient une série d'améliorations de la station comprenant des remonte-pentes supplémentaires, la rénovation des installations existantes et l'élargissement et le goudronnage de la route d'accès. Sur ces entrefaites, un propriétaire de terrain, des écologistes et les Indiens traditionalistes allèrent ensemble devant les tribunaux pour contester le permis accordé par le Service des Forêts. Les plaignants faisaient appel au Premier amendement de la Constitution, à la loi de 1978 sur la liberté de religion des Amérindiens (AIRFA) et à la relation de tutelle entre le gouvernement fédéral et les Indiens. La Cour de Circuit accepta dans ce procès de recevoir presque tous les arguments des plaignants.

### *Une nouvelle étape*

Bien que le projet de fabriquer de la neige artificielle eut été évoqué dès le début des années 1960, Snowbowl invoqua la sécheresse pour justifier de nouvelles tentatives. Les chutes de neige ont été peu abondantes ces quinze dernières années, si bien que, sans neige artificielle, la station de sports d'hiver ne serait économiquement plus viable. C'est ainsi que, par manque de neige, les pistes ne furent ouvertes que quatre jours durant l'hiver 2000-2001. Les responsables ont donc annoncé leur intention de faire de la neige à partir des eaux usées achetées à la ville de Flagstaff, acheminées par un pipeline de 20 kilomètres jusqu'aux San Francisco Peaks. Ils voulaient en outre moderniser les installations existantes, ouvrir de nouvelles pistes de ski et éclaircir la forêt. Selon eux, tous les habitants allaient profiter des retombées économiques.

Pour les Indiens traditionalistes, il s'agit là d'une véritable profanation d'un lieu sacré. Bien que l'eau réponde aux normes de qualité requises pour l'irrigation et soit jugée sans danger par l'agence de protection de l'environnement, de nombreuses personnes sont loin d'être convaincues. De plus, les nations indiennes sont persuadées que l'utilisation d'eau impure et son traitement « contre nature » porteront atteinte à l'intégrité spirituelle de la Montagne.

À l'issue de réunions et de débats tumultueux qui commencèrent dès 2001, la ville de Flagstaff accepta de vendre ses eaux usées à Snowbowl.

L'étape suivante devait être la publication d'une étude de l'impact sur l'environnement commandée par le gouvernement, qui devait considérer en détail les conséquences écologiques, économiques et culturelles du projet, et proposer des solutions de rechange. Au début de l'année 2004, une solution fut adoptée, qui impliquait la fabrication de neige à partir

d'eaux usées, la rénovation des installations et l'agrandissement du domaine skiable ; une décision qui fut confirmée en 2005.

En 2006, des organisations écologistes et indiennes intentèrent un procès *Navajo Nation v. US Forest Service* qui invoquait la violation de la loi sur la protection de l'environnement, de la loi sur la protection du patrimoine et de la loi sur la liberté de religion des Amérindiens. Le juge de district Paul Rosenblatt trancha en faveur des défendeurs. Les plaignants firent alors appel de la décision devant la Cour d'appel du 9<sup>ème</sup> Circuit qui accepta de casser le jugement précédent et décida d'auditionner les parties au mois de septembre 2006. Au mois de mai 2007, la Cour déclara qu'il y avait effectivement eu violation de la loi sur la liberté de religion et de la loi sur la protection de l'environnement.

Dès le début du mois d'août 2007, le ministère de la justice fit appel au nom du Service des forêts et l'emporta à nouveau. Les propriétaires demandèrent que l'affaire soit réexaminée par un panel de juges d'appel, qui vota, par huit voix contre trois, en faveur du Service des Forêts et de Snowbowl. Selon le juge Carlos Bea, « Donner à une secte religieuse le droit d'interdire l'utilisation d'un parc appartenant à l'État reviendrait à interdire à d'autres le droit d'utiliser ce qui, par définition, appartient à tous. » La Cour suprême décida de mettre un terme au procès.

L'association des tribus indiennes et des écologistes, y compris le Sierra Club, qui avait traduit le Service des forêts devant une cour fédérale en 2006, décida au mois de juin 2009 de passer à l'action, d'aller éventuellement devant le Congrès ou d'en appeler directement au président Barack Obama, sans compter les pétitions et les manifestations.

La plupart des stations de ski ont des canons à neige, ce qui est aussi le cas de la station Sunrise en Arizona, qui appartient aux Apache de White Mountain. Ce qui est inhabituel dans le cas Snowbowl, c'est l'utilisation d'eaux usées sur une montagne sacrée. Pour les treize tribus concernées, la neige artificielle porterait atteinte à l'intégrité des divinités qui vivent sur les sommets et les eaux usées profaneraient les lieux sacrés.

### *Rebondissement*

Au mois de juillet 2010, les autorités de la ville de Flagstaff devaient décider s'ils acceptaient ou non de vendre de l'eau potable à Snowbowl pour fabriquer de la neige. Mais même si c'était le cas, il était peu probable que cette décision mettrait fin à la bataille juridique. Cela donnerait simplement lieu à un nouveau procès. Les opposants à l'utilisation d'eaux usées se déclaraient prêts à s'opposer également à l'utilisation d'eau potable, rare dans une bonne partie de l'Arizona dont le climat est aride ou semi-aride. Au nombre des opposants figure

l'avocat des Navajo, Howard Shanker, qui assure que la neige artificielle porte atteinte à la liberté de religion des Indiens et à leurs valeurs spirituelles, qu'elle provienne d'eaux usées ou d'eau potable. Il souligne désormais aussi les menaces que le projet de Snowbowl fait peser sur l'environnement.

### *Coup de théâtre*

Le 25 mai 2011, Snowbowl a entamé la construction du pipeline qui acheminera les eaux usées jusqu'aux San Francisco Peaks, à ses risques et périls et en augurant que les décisions de justice leur seront favorables. En effet, un procès est en cours, à l'initiative de la *Save the Peaks Coalition*, une association navajo très active pour la protection de la Montagne sacrée. En effet, les biologistes ont démontré que, même traitées, les eaux usées contiennent toujours des contaminants, comme des hormones et des produits pharmaceutiques. Les représentants de *Save the Peaks Coalition* n'ont pas hésité à se rendre à l'UNESCO à Paris et à l'ONU à Genève. La lutte de telles associations a attiré l'attention et le soutien de l'*Indigenous Environmental Network* qui s'élève aussi, entre autres, contre l'exploitation des sables bitumineux au Canada.

### *État des lieux*

Devant une telle ébullition, l'Administration a chargé le Service des Forêts et le Bureau des relations tribales du ministère de l'agriculture de préparer des recommandations pour modifier la politique en ce qui concerne les lieux sacrés d'ici au mois de novembre 2011. Conformément aux directives de l'Administration et à la suite d'un accord entre le Service des Forêts et le conseil consultatif sur la protection de l'environnement, les treize tribus indiennes concernées ont été contactées.

Le Service des Forêts a prévu des auditions le 31 mai 2011 afin de donner aux Hopi l'occasion de s'exprimer ; à peu près au même moment, il donnait l'autorisation à Snowbowl, entreprise privée exerçant son activité sur des terres publiques, de commencer les travaux d'infrastructures. En effet, le 16 mai, veille du jour de l'annonce de l'audition du 31 mai, M. Earl Stewart, directeur de la Forêt national de Coconino, donna le feu vert pour commencer la construction du pipeline qui acheminerait les eaux usées vers le domaine skiable.

L'audition fait officiellement partie de la mission assignée au Service des Forêts « d'étudier les lois, règlements et politique existants et de vérifier s'ils garantissent un niveau de protection correcte aux sites sacrés des Amérindiens et des Autochtones d'Alaska situés sur

les terres des parcs nationaux », sans obligation absolue d'en tenir compte. Les différences culturelles sont telles qu'il est difficile de s'entendre. Lorsque ce fut le tour des Navajo de venir témoigner, un homme-médecine expliqua que, si des touristes venaient skier sur les Montagnes sacrées, elles ne communiqueraient plus entre elles ; un argument difficilement recevable devant une cour américaine.

Il y a environ cinq ans, les tribus concernées, faisant appel à leur droit à exercer leur religion, n'ont pas réussi à s'opposer à l'agrandissement du domaine skiable et à l'utilisation d'eaux usées. Pourtant, selon la loi, le gouvernement ne peut interférer avec une religion autochtone, à moins de nécessité absolue. Après que la Cour d'appel du 9<sup>ème</sup> Circuit fut revenue sur un jugement favorable aux tribus, la Cour suprême des États-Unis a voulu clore l'affaire.

Un appel, basé sur des arguments environnementaux cette fois, est en cours. Il est difficile de préjuger de la décision de la cour, mais le problème est probablement loin d'être résolu.

*Ce texte a été écrit grâce à des documents fournis par Me Howard Shanker, des communications de Laura Tohe, Navajo, professeure à l'Université d'Arizona, Klee Benally, fondateur de Save the Peaks Coalition, des articles de Indian Country Today, Arizona Daily Star, The Arizona Republic et un article de Ophir Sefiha et Pat Lauderdale : « Sacred Mountains and Profane Dollars : Discourses about Snowmaking on the San Francisco Peaks », Sage Publications, 2008.*